Droit

et

Dignité

Pour

Tous

- **LA** **VOIX DES SANS VOIX**

***Mouvement Martin Luther KING***

**CIVISME –NON VIOLENCE –PAIX**

**DIALOGUE –LEADERSHIP –DIGNITE HUMAINE.**

***Récépissé N° 0968/MATD-DAPOC-DOCA du 20/09/06***

Lomé le 24 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

EXTENSION ARAIGNEE DU RESEAU ELECTRIQUE AVEC LA COMPLICITE ACTIVE DE LA CEET ET DE SON MINISTERE DE TUTELLE : UN DANGER PUBLIC.

Le MMLK La Voix des Sans Voix s’indigne de la généralisation et de la banalisation du phénomène du bricolage de l’extension électrique communément appelée : ARAIGNEE et lance un appel pressant à la CEET de procéder à la suppression de ce système qui comporte des dangers énormes aux consommateurs. Car Jadis considéré comme un phénomène clandestin, l’ARAIGNEE se propage et se multiplie sur toute l’étendue du territoire national comme si la CEET l’a finalement adoptée et légalisée : ce qui serait un scandale professionnel et une atteinte flagrante aux droits des consommateurs.

Le MMLK La Voix des Sans Voix tient à préciser que ce comportement est un acte de violence, une indifférence aux soucis des consommateurs et un acte d’incivisme.

A cela, s’ajoutent les autres déficits professionnels criards de la CEET auxquels les consommateurs sont exposés au 21ème et qui méritent d’être exposés notamment :

1/ Manque de couverture des localités hautement habitées en courant électrique, donnant ainsi libre cours aux installations massives non conventionnelles et dangereuses. Ces installations augmentent exagérément en KW au grand profit de la CEET et ses alliés parce que, les fils trop petits et la distance trop longue entre le point de fourniture et les consommateurs. Les court-circuits surtout pendant la saison des pluies sont monnaies courantes dans ces zones et les services des électriciens indélicats souvent sollicités.

2/ Manque de vision répondant efficacement à l’offre et à la demande, même en pleine ville, la prestation pour un abonnement à un produit est effectué entre 04 et 06 mois plus tard. Alors qu’ailleurs, cela se fait dans moins d’une semaine.

3/ En Complicité avec la CEET, les individus véreux qui hébergent des compteurs des installations ‘‘araignées spolient tranquillement les concitoyens avec des tarifs exorbitants.

4/ Alors que pendant l’année en cours en Europe, tous les compteurs mécaniques sont systématiquement remplacés à zéro franc par les compteurs électroniques (compteurs intelligents ou compteurs prépayés); mais à cause de ces faux frais sur les factures, la meurtrière TVA pour les foyers et l’imaginaire frais de coupure(2950F) rapportant un net mensuel de plus d’un demi milliard de nos francs( 72% des 250.000 abonnés sanctionnés pour non payement de leurs factures dans le délai normal) dont les 450F sont versés à l’Etat , la CEET a choisi de perpétuer ses défaillances qui ne cessent de nuire aux consommateurs .

5/ Complicité de sabotage économique et de copinage professionnel, la CEET et ses alliés refusent délibérément d’adopter effectivement les compteurs prépayés, alors qu’elle se plaint de l’irrégularité de paiement des factures, des fraudes de compteurs et de vol d’énergie.

Avec ce triste tableau, la CEET est loin de répondre convenablement et durablement aux besoins des consommateurs en énergie électrique. Alors que cette pratique est une source de danger et d’insécurité pour les usagers.

Eu égard à ce qui précède, il est imprévisible qu’à tout moment et en tout lieu, ces installations sauvages pourront occasionner des sinistres individuels ou collectifs dont l’issue serait irréparable.

Dans le souci d’éviter toutes ces conséquences dramatiques et meurtrières dues à ce phénomène, le MMLK La Voix des Sans Voix demande à la CEET d’y mettre fin en faisant asseoir une politique nationale de couverture et d’extension du réseau électrique.

Le MMLK La Voix des Sans Voix demande à la CEET de faire diligence pour que les zones fortement branchées en ‘‘araignée’’ puissent normalisées en ayant accès facile au réseau électrique en vue d’anticiper et de prévenir les dégâts.

Le MMLK La Voix des Sans Voix lance un appel pressant à la CEET de répondre dans un délai raisonnable et normal aux demandes des travaux de branchement et de raccordement aux consommateurs dont les plaintes et au retard deviennent de plus en plus récurrentes.

Car il est le temps que la Compagnie Energie Electrique du Togo démontre l’art de fournir de l’énergie aux consommateurs, autrement dit les Objectifs du Millénaire pour le Développement serviraient à orner les tiroirs; alors que l’énergie est la clé de voute pour leur réalisation.

Le MMLK La Voix des Sans Voix appelle les consommateurs à la prudence et à la vigilance en s’abstenant de toute installation frauduleuse, clandestine et non conforme à la fourniture de l’énergie électrique car leur vie en dépend.

Le MMLK La Voix des Sans Voix tiendrait responsable la CEET de tout sinistre qui surviendrait et la poursuivrait devant les cours et tribunaux si rien n’est fait.

Le Président,

Pasteur EDOH K. KOMI

***B.P. 8726 Lomé - Togo, Tél :(+228) 22 32 55 72 / 23 20 90 90 Cel : (+228) 99 47 35 84 / 90 04 17 25***

***E-mail : komiedohkossi@yahoo.com;*** [***maluking662@yahoo.com***](mailto:maluking662@yahoo.com)***,*** [***www.mouvementmartinlutherking.org***](http://www.mouvementmartinlutherking.org)